

Les Douceurs Imaginées

Fiche d'inscription

Atelier Pâtisserie du mercredi 2023

Enfant(s)

Fille(s)

Garçon(s)

Nom(s) et prénom(s)

Date(s) de naissance

Remarques éventuelles (allergies alimentaires, régime alimentaire...)

Représentant légal

Nom et prénom

N° téléphone

Adresse complète

En cas de besoin, une personne à contacter

Nom et prénom

N° téléphone

Je soussigné, déclare inscrire mon ou mes enfant(s), avec son accord, à l'atelier pâtisserie des Douceurs Imaginées. J'ai pris connaissance du règlement ainsi que des activités prévues et je déclare que les informations fournies sur mon ou mes enfant(s) sont exactes et complètes.

Le représentant légal engage sa propre responsabilité s'il ne possède aucune assurance (RC). En aucun cas, Les Douceurs Imaginées ne pourra être tenu responsable.

J'ai pris connaissance des informations de ce formulaire et m'engage par ma signature à les accepter.

Lieu, date et signature

Les Douceurs Imaginées

Règlement Atelier Pâtisserie

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Comportement des enfants

Chaque enfant est tenu d'avoir un comportement adéquat et respectueux envers ses pairs, la personne qui anime l'atelier mais également le matériel et les lieux. Il est aussi demandé à chaque enfant de bien écouter et d'appliquer les règles de sécurité lors de la confection de pâtisseries.

Toutes détériorations intentionnelles seront mentionnées aux parents et dédommageantes le cas échéant.

1.2 Assurances

Chaque enfant devra posséder une assurance accident.

Il est aussi demandé aux parents d'avoir contracté une assurance responsabilité civile (RC) familiale.

1.3 Protection des données

Toutes les informations transmises à "Les Douceurs Imaginées" sont traitées de manières confidentielles et ne sortent pas du cadre concerné.

2. ACCUEIL

2.1 Horaires

Afin que je puisse respecter mon programme, je demande aux parents d'être à l'heure. Si tel n'est pas le cas, merci de m'appeler assez rapidement au 078.693.29.07.

2.2 Absence et Annulation

Toute annulation doit être annoncée le plus vite possible au minimum 48h avant l'atelier, faute de quoi aucun remboursement ne sera fait..

Les parents paient le plein tarif, soit CHF 30, au moment de l'inscription afin de réserver sa place.

2.3 Régime spécial

Les parents fournissent tous les renseignements nécessaires concernant leur enfant en cas d'allergies, régime alimentaires, etc...

3. SECURITE

3.1 Matériel

Pour participer à l'atelier pâtisserie organisé par Les Douceurs Imaginées, il faut simplement apporter des pantoufles.

3.2 Vidéo et photographie

Du matériel vidéo et photographique va être utilisé à but interne et informatif pour les parents.

Aucune photo de l'enfant n'est prise en vue d'une publication sans l'accord préalable des parents.

3.3 Remarques

En inscrivant leur(s) enfant(s) à l'atelier pâtisserie, les parents s'engagent à respecter le présent règlement interne.

Ollon/VS, mars 2023.